CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 25 Février 2022

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON (à partir de 19H30) DOUCET, PERRAULT, PERRON, MMES BOULINEAU, LIDDLE, THAUVIN

Absents-excusés: MRS PERRON, VIGNAUD

Absent:

Le Vendredi 25 février 2022 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, Maire, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Délibérations

- A la demande du centre de formation d'apprentis de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire, le conseil municipal a accordé une subvention de 80 € pour une élève de notre commune, qui participera au projet éducatif préparant les apprentis, futurs citoyens, à une vie responsable dans la cité.
- Conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, afin de lancer les travaux d'aménagement intérieur de la halle ainsi que ses abords, en vue de créer un point de vente espace de convivialité au plus tard le 1^{er} juillet prochain, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager des crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2022, à hauteur de 30 000 euros maximum.
- Suite à la demande de busage d'un fossé communal (section cadastrale ZM) par un exploitant agricole, conformément aux dispositions du code civil et du code rural, et tenant compte du fait que le collecteur concerné est actuellement entretenu aux frais de la commune et n'est pas répertorié comme cours d'eau, le conseil municipal autorise le busage dans des conditions qui seront définies dans une convention à signer entre la commune et le demandeur, ce dernier prenant à sa charge tous les frais desdits travaux.
- Le conseil municipal de Boussay, conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'une enquête publique, a émis un avis concernant la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société d'exploitation éolienne de Chaiseau sur les communes de Charnizay et du Petit-Pressigny. Après avoir échangé sur les différentes formules de production et consommation d'énergie, entendu les différents avis sur ce projet, délibéré et voté, le conseil a émis un avis défavorable sur ce projet (cinq voix contre, deux pour et deux abstentions).

Informations:

Monsieur le Maire:

- donne quelques précisions sur le déroulement des élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain, avec la fermeture des bureaux de vote à 19 heures, et demande aux conseillers de se rendre disponibles lors de ces deux dimanches pour la tenue du bureau de vote;
- fait le bilan des entretiens professionnels qui ont eu lieu avec l'agent technique, pour lequel il propose, compte tenu de la qualité des services rendus, une titularisation au 1^{er} avril 2022;
- informe le conseil municipal des négociations effectuées avec la communauté de communes au sujet du changement des circuits de collecte des déchets ménagers, avec installation de nouveaux points collectifs pour les secteurs dans lesquels le camion ne passera plus pour des raisons de sécurité ;
- fait part de la décision de l'inspection académique de la non fermeture d'une classe du RPI

- Claise et Creuse, envisagée initialement à l'école d'Yzeures ;
- informe sur l'inscription au titre des monuments historiques du Tabernacle de l'Eglise, suite à notre demande :
- apporte des informations concernant les derniers développements du projet de pôle médical initialement envisagé sur les secteurs du Grand-Pressigny, Preuilly/Claise et Yzeures/Creuse;
- donne compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à la Guerche sur le déploiement de la fibre optique, puis de celle du groupement de gendarmerie et enfin de la conférence des Maires qui portait notamment sur l'éventuelle mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur Dupuis fait le compte-rendu de la réunion du SIEIL, portant sur le budget 2022.

Monsieur Salais fait celui de la commission rivières de la CCLST avec informations sur les différentes compétences du FREDON, puis du budget annexe proposé.

La séance fut levée à 20 heures, avant le moment de convivialité organisé pour la remise à Madame Ligaud, de son titre de Maire Honoraire, accordé par Madame la Préfète à la requête de Monsieur le Maire

Boussay le 7 mars 2022.

Le Maire, Marc de BECDELIEVRE